

Procédure d'accès aux listes des entreprises certifiées pour le retrait de l'amiante.

1- Préambule

Il existe trois organismes certificateurs pour la qualification des entreprises au retrait de l'amiante. Il s'agit des organismes **AFNOR Certification**, **GLOBAL Conseil**¹ et **QUALIBAT**.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, tous les travaux de désamiantage doivent être réalisés par des entreprises certifiées, qu'il s'agisse de travaux en extérieur ou en intérieur, de génie civil ou de bâtiment. Plus aucune disposition transitoire ne s'applique.

Pour justifier de sa certification, une entreprise doit fournir un certificat attestant :

- Soit d'une **pré-certification**, délivrée après réussite de l'audit de siège et dans l'attente d'un premier chantier pour audit
- Soit d'une **certification**, probatoire ou non, délivrée après réussite de l'audit de chantier, et qui permet à l'entreprise de travailler sans restriction

Les trois organismes certificateurs précités qualifient les entreprises pour le retrait et l'encapsulation de tous les matériaux contenant de l'amiante.

Comment accéder à la liste des entreprises certifiées ?

La procédure de recherche d'une entreprise certifiée sur les sites internet des organismes certificateurs est spécifique à chaque organisme.

La procédure proposée dans ce document a pour objectif de permettre l'accès aux données de chacun de ces organismes.

2- Recherche d'une entreprise certifiée par AFNOR Certification

L'accès à la liste des entreprises certifiées par AFNOR Certification s'effectue à l'adresse internet suivante : <http://www.boutique-certification.afnor.org/certification/traitement-de-l-amiante>

Pour la télécharger, il suffit de cliquer ensuite sur « Liste des entreprises certifiées », dans la rubrique « Documents à télécharger » située dans la 1^{ère} colonne de droite.

3- Recherche d'une entreprise certifiée par QUALIBAT

L'accès à la liste des entreprises certifiées par AFNOR Certification s'effectue à l'adresse internet suivante : <http://www.qualibat.com/Views/EntreprisesRecherche.aspx>

Il est possible de passer de la recherche avancée à la recherche simple en cliquant sur le bandeau en entête de la page

La liste n'est pas téléchargeable. Par contre pour chaque entreprise on peut télécharger le certificat.

¹ En novembre 2013, le COFRAC a prononcé la recevabilité de la demande d'extension, pour la certification d'entreprises de traitement de l'amiante, de GLOBAL Conseil, un organisme certificateur qui intervient déjà dans le champ de la coordination SPS et du CACES.

4- Recherche d'une entreprise certifiée par GLOBAL Conseil

L'accès à la liste des entreprises certifiées par GLOBAL Conseil s'effectue à l'adresse internet suivante : <http://www.global-conseil.fr/fr/produits-et-services.html?pdt=88>

Pour la télécharger, il suffit de cliquer ensuite sur « Liste des entreprises certifiées », dans la rubrique « Documentation » située dans la colonne de droite.